

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur le projet du parc éolien des Champeaux

De : >

Date : 08/07/2023 à 14:25

Pour : "ddt-participations-public@marne.gouv.fr" <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

À l'attention de Monsieur Alain JAQUINET, Commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le vignoble champenois a été classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le parc éolien des Champeaux, et plus largement les communes de des Essarts-le-Vicomte, de Nesle-la-Reposte et de La Forestière,, se situe dans une zone dite "d'exclusion". La carte ci-dessous, assez récente, en fait foi. Ce territoire est donc, théoriquement, protégé.

Il est difficile de croire que les promoteurs du projet de parc éolien des Champeaux n'aient pas eu connaissance de ce classement. Il est encore plus difficile de concevoir que ces promoteurs puissent passer outre un classement qui intègre le vignoble champenois dans le patrimoine mondial...

En règle générale, les citoyens éprouvent de grandes difficultés à comprendre comment, dans notre société actuelle, un organisme peut jongler, contourner et tenter de se soustraire aux obligations qui ont été édictées, de passer outre les protections qui ont été posées, enfin de déroger aux règles qui ont été décidées et qui doivent être applicables à tous.+

J'émet donc, pour cette raison, un avis très défavorable sur le projet de création du Parc éolien des Champeaux.